

Ressources pour la voie professionnelle

Le nouveau programme de français pour les classes préparant le baccalauréat professionnel entre en application en classe de seconde à la rentrée de l'année scolaire 2009-2010, en classe de première à la rentrée de l'année scolaire 2010-2011, en classe terminale à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012.

[Présentation des programmes 2009](#)

[Lire](#)

[Écrire](#)

[Étudier la langue](#)

[Argumenter](#)

[Travailler l'oral](#)

Classe de seconde

[Construction de l'information](#)

[Des goûts et des couleurs, parlons-en](#)

[Parcours de personnage](#)

Classe de première

[Charte pour l'épreuve de français et annales zéro](#)

[Du côté de l'imaginaire](#)

[Les philosophes des Lumières et le combat contre l'injustice](#)

[L'homme face aux avancées scientifiques et techniques : enthousiasmes et interrogations](#)

[Questions-réponses sur le programme de première](#)

Classe terminale

[Identité et diversité](#)

[Au XXe siècle, l'homme et son rapport au monde à travers la littérature et les autres arts](#)

[La parole en spectacle](#)

[Questions-réponses sur le programme de terminale](#)

Le principe de liberté pédagogique

En application de la loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École, «la liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'Éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection».

Les programmes sont, en conséquence, la seule référence réglementaire adressée aux professeurs.

Les ressources et documents proposés aux enseignants garantissent ce principe, il revient à chaque enseignant de s'appropriier les programmes dont il a la charge, d'organiser le travail de ses élèves et de choisir les méthodes qui lui semblent les plus adaptées en fonction des objectifs à atteindre.

Les ressources pour faire la classe proposées par la DGESCO ne sont que des appuis à la libre disposition des professeurs.